

Postulat Magali Züger et consorts, déposé et développé au Conseil communal de Morges le 7 décembre 2011.

Des abeilles pour la biodiversité et du miel pour nos papilles !

Les abeilles nous permettent non seulement de ravir nos papilles avec leur production de miel mais elles jouent avant tout un rôle important pour la biodiversité de notre environnement en fécondant 80% de nos végétaux dont 40% de notre alimentation.

Depuis plusieurs années, la seule espèce d'abeille domestique présente en Suisse, *Apis mellifera*, est atteinte par le syndrome d'effondrement des colonies (CDD - Colony Collapse Disorder). Cette épidémie décime les colonies à une vitesse effrayante de 23% par année. Selon Albert Einstein : "si l'abeille venait à disparaître de la surface du globe, alors il ne resterait à l'Homme que quatre années d'existence. Plus d'abeille, plus de pollinisation, plus de plante, plus d'animaux, plus d'Homme".

Les villes peuvent jouer un rôle important dans la sauvegarde de nos abeilles domestiques. En effet, elles offrent beaucoup d'espaces verts et surtout une diversité importante de fleurs (balcons, jardins, ornements). De plus, la diversité floristique s'étale sur une plus longue période qu'à la campagne et les fleurs sont moins exposées à des pesticides. La température moyenne en ville, plus élevée qu'à la campagne, est aussi favorable aux abeilles. Il en résulte un meilleur rendement de la production de miel en milieu urbain. Fort de ces constats, des villes comme New York, Paris ou Londres ont déjà installé des ruchers. Plus proches de nous, Lausanne, Genève et Yverdon-les-Bains par exemple ont aussi tenté cette expérience qui se révèle positive.

L'installation de ces ruchers peut se faire dans des parcs ou sur certains toits de bâtiments publics. La législation suisse n'interdit aucunement la détention d'abeille et il n'existe aucune limite quant au positionnement des ruchers. Il serait toutefois prudent d'éviter des zones à population sensible aux piqures, comme les écoles. L'exploitation et l'entretien de ces ruchers pourraient se faire par un apiculteur expérimenté de la société romande d'apiculture ou en collaboration avec la section locale. La ville, quant à elle, pourrait mettre à disposition les ruchers.

Cette proposition permettrait non seulement à notre ville de s'engager dans le maintien de la biodiversité grâce à la sauvegarde de nos abeilles, mais elle offrirait aussi à notre population la possibilité de prendre contact avec la nature en ville et de déguster un miel de proximité.

Ce postulat demande donc à la Municipalité d'étudier la faisabilité de l'implantation de ruchers en ville de Morges.

Magali Züger et consorts